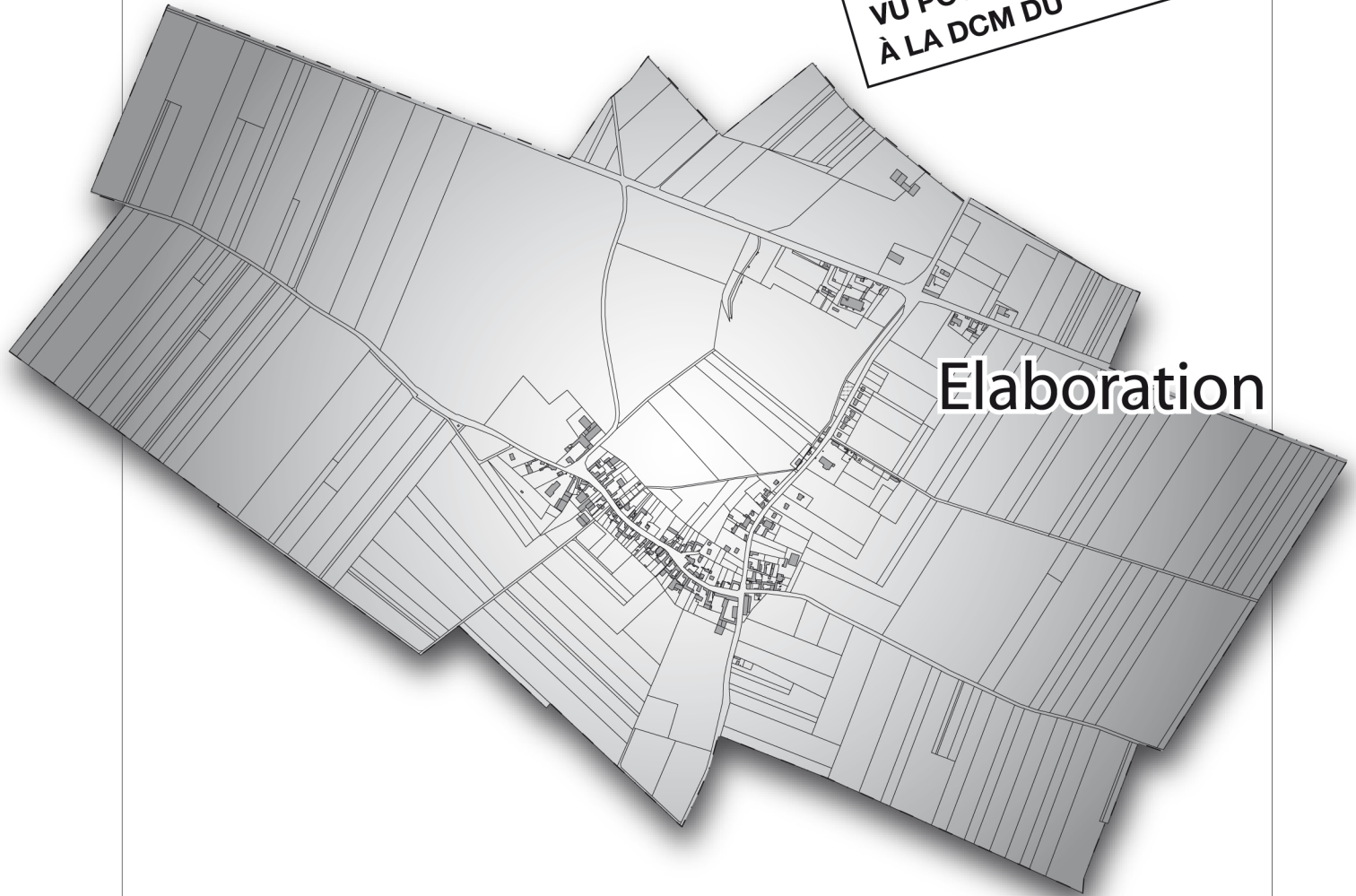


Plan Local d'Urbanisme de la commune de **Villers-Lez-Cagnicourt**

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ
21/09/2012
À LA DCM DU



Elaboration

Orientations d'Aménagement

Prescrit le : 20 Février 2009

Arrêté le : 04 Janvier 2011

Approuvé le : 21 Septembre 2012

**Principes d'aménagement pour le secteur situé
entre la rue de Péronne et la rue du Moulin**

Enjeux d'aménagement :

La zone à urbaniser se situe au Sud-Est du bourg, en continuité immédiate du centre village. Le projet d'urbanisation de ce secteur doit permettre de créer une nouvelle connexion entre la rue de Péronne et la rue du Moulin.

Les enjeux d'intégration (tant en terme de fonctionnement qu'en terme paysager) au bourg sont importants afin de contribuer à un développement harmonieux et durable du village.

Trame viaire :

Afin de compléter le maillage des rues existantes et de permettre une bonne desserte de la zone, l'aménagement du secteur prévoit la création d'une rue de village entre la rue de Péronne et la rue du Moulin. La réalisation de logements est prévue de part et d'autre de cette voie qui constitue l'élément structurant de l'urbanisation.

Les caractéristiques de cette rue doivent être compatibles avec une circulation confortable et sécurisée des automobiles, cycles et piétons.

Le traitement au sol de la nouvelle voie doit être réalisé de manière à limiter la vitesse de la circulation automobile et assurer une bonne sécurité routière. L'aménagement de la nouvelle voie devra également intégrer un traitement au sol et paysager de qualité soulignant le caractère « urbain » de la rue (par opposition au caractère routier exclusivement voué à la circulation).

La sécurité des branchements de la nouvelle rue avec les rues de Péronne et du Moulin devra également être assurée.

Le futur projet devra également assurer le maintien d'un accès vers les terres agricoles.

Principes d'aménagement :

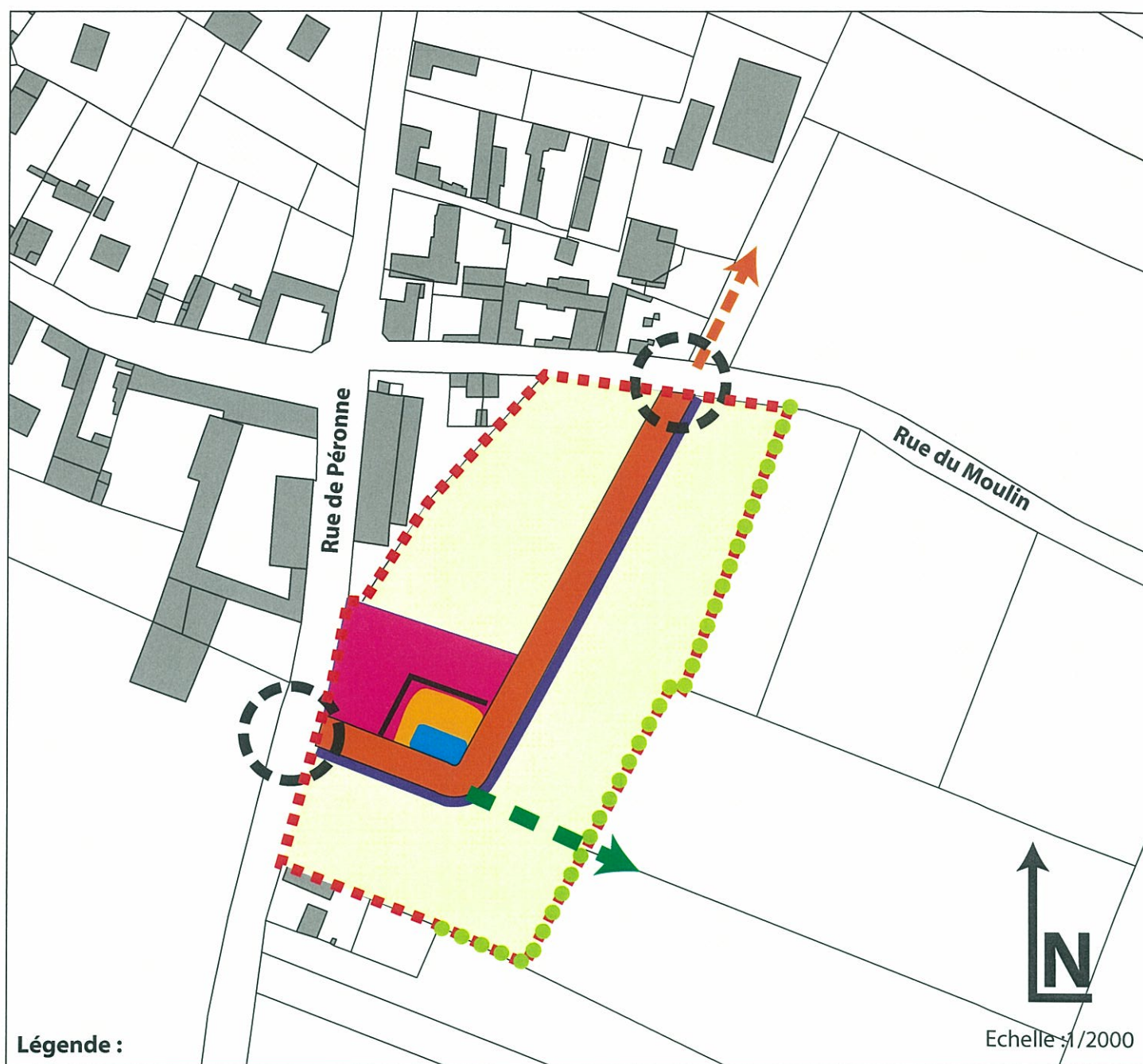
Le projet devra prévoir l'aménagement d'une placette organisée autour d'un terrain multisports. Ce nouvel espace de vie constituera un véritable lieu de rencontre entre les nouveaux villageois et les résidents actuels. Les façades des constructions seront tournées vers le centre de la placette nouvellement aménagée. De plus, une urbanisation plus dense sera autorisée aux abords de cette dernière afin de permettre la réalisation de logements destinés aux jeunes ou pour les personnes âgées.

Intégration paysagère :

L'intégration paysagère doit être particulièrement prise en compte car le site est situé sur la frange urbaine qui jouxte les terres agricoles. Ainsi, le projet devra prendre en compte et refaire la lisière urbaine. Cette lisière urbaine assurera une transition de qualité entre la zone et le milieu agricole environnant.

Villers-Lez-Cagnicourt - Orientations d'Aménagement

Secteur situé au carrefour entre les rues de Péronne et du Moulin



Légende :

- Zone destinée à l'urbanisation mixte
- Voirie principale à créer qui assurera la circulation automobile tout en permettant une circulation confortable des cycles et piétons
- Maintenir un accès aux terres agricoles
- Permettre une connexion future à très long terme
- Sécuriser les accès à la zone
- Prévoir l'aménagement d'un terrain multisports
- Prendre en compte et refaire la lisière urbaine afin d'assurer une bonne transition entre la zone et le milieu agricole
- Principe d'organisation de l'urbanisation à partir de la voirie à créer
- Création d'une placette
- Front bâti à créer autour de la placette
- Permettre la réalisation d'une urbanisation plus dense